ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Eurovision

Question écrite n° 60831

Texte de la question

M. Christophe Premat appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les mauvaises performances des candidats français au concours de l'Eurovision qui demeure une manifestation populaire pour de nombreux citoyens européens. Dans les pays d'Europe du Nord, la préparation nationale du concours sert à faire émerger des talents locaux et l'organisation des tours de sélection, dans plusieurs villes, est fortement médiatisée, et, entre janvier et mars, le processus de qualification fournit l'occasion de dresser un panorama des variétés. Les radios sont tenues, par exemple, de diffuser les chansons des compétiteurs engagés. La chaîne de télévision danoise qui a diffusé la finale de 2014 a raflé 90 % des parts de marché. Dans de nombreux pays, Pays-Bas, Danemark, Suède, Finlande, les scores d'audience sont impressionnants. Au Royaume-Uni, 9 millions de téléspectateurs ont suivi la finale cette année. La France a obtenu au cours des trente dernières années des classements médiocres. Il se demande s'il ne serait pas possible de valoriser davantage cet évènement en France afin de pouvoir proposer une image de notre chanson en Europe. Il se demande également s'il ne serait pas envisageable d'associer les médias à la sélection des candidats pour pouvoir élever le niveau de la manifestation en France et proposer une image plus nuancée du répertoire français à l'étranger.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient à rappeler que l'organisation du concours Eurovision de la chanson relève de l'Union européenne de radiodiffusion (UER), association de radiodiffuseurs nationaux dont fait partie France Télévisions. Dans chaque pays, la société membre de cette Union détermine le mode de sélection de son représentant, ainsi que les modalités de diffusion de l'émission. S'agissant du concours 2015, France Télévisions indique avoir procédé au choix de l'artiste et de la chanson représentant la France, au moyen d'une sélection réalisée par des professionnels pour le compte de France 2, qui a pris la place de France 3 comme diffuseur de l'événement. L'édition 2015 a été diffusée le samedi 23 mai. Elle a réuni 4 410 000 téléspectateurs, soit 27,6 % de part d'audience. La ministre de la culture et de la communication est attentive à ce que France Télévisions contribue à l'exposition et au rayonnement de la création musicale française, notamment à l'occasion de l'Eurovision, qui rencontre une audience populaire incontestable. De ce fait, elle va demander à France Télévisions de réexaminer sa procédure.

Données clés

Auteur : M. Christophe Premat
Circonscription : Français établis hors de France (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60831
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE60831

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 juillet 2014, page 6101
Réponse publiée au JO le : 7 juin 2016, page 5053